

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Décision CNPN n° 2013-2 du 24 juin 2013 relative à la désignation des membres
du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature**

NOR : DEVL1315675S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le Conseil national de la protection de la nature,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 133-2 et R. 133-12 ;
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés membres du comité permanent :

1° Sept représentants au titre de la catégorie des membres mentionnés à l'article R. 133-4 du code de l'environnement :

- la sous-directrice de la qualité du cadre de vie, représentant du ministre chargé de l'équipement ;
- le sous-directeur de la forêt et du bois, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;
- le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ;
- le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (France nature environnement) ;
- le président de la Ligue de protection des oiseaux ;
- le président de la Société nationale de protection de la nature (SNPN).

2° Sept représentants au titre de la catégorie des membres mentionnés à l'article R. 133-5 :

M. Philippe Barbedienne.
M. Bernard Delay.
M. Roger Estève.
M. Jean-Claude Lefeuvre.
M. Serge Muller.
M. Yves Vérilhac.
M. Daniel Malengreau.

Article 2

Les précédentes décisions portant désignation des membres du comité permanent sont abrogées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 juin 2013.

Pour la présidente du Conseil national
de la protection de la nature :

Le sous-directeur des espaces naturels,

J. Ruiz